



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 mai 2020 à huis-clos

Délibération 2020-05-23 b élection du Maire

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15
- Date de convocation : 18 mai 2020
- Date d'affichage : 26 mai 2020

Secrétaire de séance : Benjamin BONIN

Le 23 MAI 2020 à dix heures trente minutes, à huis-clos, les membres du Conseil Municipal de FAUVERNEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Dominique REVERAT, le doyen d'âge des membres du conseil.

***Etaient présents :** Benjamin BONIN, Denis BONIN, François BIGEARD Bernard CORNEMILLOT, Jean-Luc DERECLLENNE, Emmanuel EYRAUD, Marie-Anne FANJAUD, Johan GENDRE, Cyril GIRARD, Caroline JACQUES, Sandrine LAGARDE, Elise LAMBERT, Christophe POULLEAU, Dominique RAVERAT, Véronique VINCENT.*

Objet : Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence **M. Dominique RAVERAT, le plus âgé des membres du conseil** (art L2122-8 du CGCT), a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection d'un **MAIRE**, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

☞ François Bigeard

15 voix

M. François BIGEARD, ayant obtenu la majorité absolue,
A été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire, M. François Bigeard.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Côte d'Or
et publication ou notification du*